

COTISATIONS ANNÉE 2023

Montant des cotisations annuelles :

CATÉGORIE	NOUVEL ADHÉRENT (1)	ANCIEN ADHÉRENT (2)
• Employé(e)	47 €	94 €
• Agent de Maîtrise	62 €	124 €
• Cadre	91 €	180 €

(1) Seuls les nouveaux adhérents actifs bénéficient de ces tarifs pour l'année 2023.

(2) Les adhérents Retraités s'acquittent de 50 % de la somme indiquée.

Informations :

- Depuis le 1er juillet 2008, nous bénéficions d'une protection juridique à condition d'être à jour de cotisation.
- La déductibilité est portée par la loi de finance 2004 à 66% de la cotisation versée dans la limite de 1% du salaire